

Mairie de PLELAUFF

N°11

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, jeudi 12 octobre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Eric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Kate HUSBAND, M Alain KERBIRIOU, Mme. Nathalie KERVERN, M Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel LE GALLO, M Michel MENGUY,

ABSENTS : Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, , Mme Christelle CHEVANCE, M Ludovic L'HOPITAL, M Stéphane MORZADEC (procuration à Gilles Le Gall),

Secrétaire de séance : Louise-Anne Le Gac.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au conseil si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la précédente séance. Quelques corrections soulignées par Madame Laurence Blanchard seront portées à ce précédent compte -rendu

Le maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis le point suivant : « Tarifs du Cimetière ».

Pas d'objection, ce point est donc rajouté à l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

- Route du Rhun - Régularisation
- Terrains sans maître
- Promesse de vente terrain au 2 Route de Pont ar Len
- Projets 2018
- Ralentisseurs bourg et Route de Pontivy
- Achat électricité
- Tarifs Vaisselle salle des fêtes
- Tarifs cimetière
- Questions diverses

1 - Route du RHUN

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a tout récemment été interpellé par Madame Yvette Rouillé au sujet de la route qui mène au village du RHUN. Sur le cadastre actuel ce chemin rural, s'arrête à la parcelle cadastrée sou le N° WA 100 alors que dans la réalité il recouvre cette dite-parcelle. Soulignant que les bâtiments du Rhun font aujourd'hui l'objet d'une succession partage, que les terres agricoles de cette exploitation, cultivées par un locataire, sont aussi desservies par ce chemin, les consorts Rouillé, Yvette et Philippe, souhaitent, afin d'éviter tout éventuel litige, que la totalité de cette route soit propriété communale et cèdent à la commune de Plélauff, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée WA 100.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition des consorts Rouillé, accepte aussi de prendre à sa charge, les frais d'acte notarié mais fait remarquer que la route actuelle, parcelle WA 100, est en très mauvais état et n'envisage nullement d'engager des travaux de réfection.

2 – Terrains sans maître

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que dans une précédente réunion, le projet d'incorporation dans le bien communal de terrains dits sans maître avait été présenté et accepté. Les parcelles concernées étaient WS 49 d'une superficie de WS 49 : 2011m², WS 57 : 11910m² et WS 60 : 21562m² soit une superficie totale de 35483 m². La commission des impôts directs réunie le 18 février 2017, n'y ayant émis aucune objection, l'arrêté municipal en date du 27 mars 2017, affiché en mairie et sur site durant 6 mois n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, Monsieur Le Maire propose au conseil d'incorporer dans le domaine communal les dites parcelles à savoir WS 49, WS57, WS 60.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et autorise le maire à signer tous documents afférents à cette incorporation.

3 – Promesse de vente de terrain 2 Route Pont ar Len

Monsieur Michel Jouan envisage de vendre la maison de ses parents au 2 Route de Pont-ar-Len et pense que la possibilité de disposer d'un terrain à l'arrière de celle-ci pourrait faciliter la vente.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le principe de vente d'une partie de la parcelle cadastrée sous les références WC 200. Cette surface ne pourra cependant excéder 1000m², sera vendue au prix de 3€ le m², prix du terrain non raccordable à l'assainissement collectif du lotissement Park Skaven, les frais de bornage, d'acte notarié et éventuels dédommagements à l'exploitant agricole, à charge de l'acquéreur.

4 – Projets 2018

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il convient de se déterminer sur les projets à engager en 2018, les demandes de subvention DETR devant être effectuées au cours de ce trimestre.

a - La réalisation de l'éclairage public Rue Park Skaven lui paraît prioritaire, une étude réalisée par le SDE évalue le coût de cette opération 11025€ HT dont environ 7000€ HT à charge de la commune.

b - Le projet de maison partagée dont le montant hors achat des bâtiments et terrains est estimé à 370000€ ne semble pas adapté aux possibilités financières actuelles de la commune.

Gilles Le Gall mentionne cependant qu'une petite salle commune pour les réunions d'associations ou petits repas serait d'une grande praticité, pourquoi ne pas envisager un rajout à la salle des fêtes ?

Bernard Rohou propose de porter le regard sur les garages communaux en face de l'église, le matériel du comité des fêtes pouvant être entreposé dans les vestiaires du terrain de foot.

Alain Kerbiriou suggère d'installer un ascenseur à la salle des fêtes ce qui rendrait la mezzanine accessible aux personnes à mobilité réduite.

c - Le projet d'aménagement du Bout du Pont dont le montant a été estimé à 75000€ HT et hors frais d'étude par le cabinet Nicolas de Pontivy concerne essentiellement des travaux de voirie, des aménagements au niveau des places de parking rencontreraient la réprobation des commerçants. Alain Kerbiriou s'interroge cependant sur la possibilité d'aménager une petite placette avec entre autre un banc sur l'espace situé en contre bas de la mairie –annexe. Eric Charroy, maire-adjoint, fait remarquer que ce secteur a déjà, dans un passé relativement récent, fait l'objet de travaux conséquents avec l'effacement des réseaux et la réfection de l'assainissement, projets pour lesquels des emprunts aussi conséquents ont été contractés.

d - Le projet de réfection de la cuisine de la salle des fêtes est également présenté. A titre indicatif des devis dont les montants vont de 25000€ à 35000€ ont été fournis par des entreprises.

e – Eric Charroy avance que l'avenir d'une commune, ce sont les jeunes et que c'est vers eux que l'on doit orienter nos projets. Il propose à cet effet de réfléchir à l'aménagement d'espaces jeux ou espaces loisirs, pourquoi pas au terrain de foot où les vestiaires pourraient aussi être réaménagés en salle des jeux.

Après discussion, c'est le projet de réfection de la cuisine de la salle des fêtes qui est retenu à l'unanimité. Des compléments d'information seront demandés aux entreprises afin de pouvoir rédiger les demandes de subvention. Cependant l'ensemble des idées avancées ne sont pas pour autant écartées et continueront de nourrir la réflexion.

5 – Ralentisseurs Bourg et Route de Pontivy

Une analyse de la circulation dans le bourg et route de Pontivy fait apparaître que de nombreux véhicules sont en excès de vitesse. Un aménagement expérimental de la voirie, visant à casser la vitesse des véhicules, sera réalisé dans les prochaines semaines en collaboration avec l'ATD de Rostrenen.

6 – Achat électricité

Le prochain marché de fourniture d'électricité qui sera assuré par la société « Direct Energie » à compter du 1^{er} novembre prévoit pour chaque membre d'intégrer un pourcentage d'électricité verte. Après étude et analyse en commission en date du Lundi 9 octobre, l'option d'achat à hauteur de 50% d'électricité verte est proposée au Conseil. Après discussion qui souligne cependant qu'il sera impossible de vérifier la nature de l'électricité fournie, l'option d'achat à hauteur de 50% d'électricité verte est validée à l'unanimité.

7 – Tarifs vaisselle salle des fêtes

Le tarif ci-dessous est validé à l'unanimité

	Qte	tarif	
corbeilles à pain plastique	33	2,00 €	
grands plateaux rectang	22 +1	10,00 €	
plats inox	22	6,00 €	
saladiers verre	9	7,00 €	
louches	17		
soupières inox	26	13,00 €	
ramequins	14 + 45	1,00 €	
salières individuelles	8	1,00 €	
salières complètes	15		
pichets verre	11	6,00 €	
carafe verre	12 + 1	6,00 €	
assiettes beurre	8		
bols	66	4,50 €	
pichets inox	10		
cafetières	8		
coupes champagne	207	1,50 €	
tasses à café	200	1,50 €	
assiettes creuses	200	5,00 €	
assiettes plates	400	5,00 €	
petites assiettes dessert	200	3,00 €	
couteaux	350	2,50 €	
fourchettes	350	2,00 €	
grandes cuillères	250	2,00 €	
petites cuillères	233	1,00 €	
verres digestif	92		
grands verres ballon	16	2,50 €	
verres à pied 19 cl	200	1,00 €	
verres ordinaires	27	1,00 €	
petits verres à vin	94		
verres à pied 15 cl	200	1,00 €	

8 – Tarifs cimetière

Après comparaison avec les prix appliqués dans les communes voisines, les tarifs ci-dessous sont validés à l'unanimité :

Surface au sol - 30 ans	Plélauff
SIMPLE 2.50m ² (2.50m x1m)	70
DOUBLE 3.75 m ² (2.50m x 1.50m)	120
TRIPLE 5.50 m ² (2.50m x 2.20 m)	170
Surface au sol - 50 ans	Plélauff
SIMPLE 2.50m ² (2.50m x1m)	100
DOUBLE 3.75 m ² (2.50m x 1.50m)	200
TRIPLE 5.50 m ² (2.50m x 2.20 m)	300
Colombarium	Plélauff
10 ans	230
20 ans	460
30 ans	690

Cavurne : l'emplacement

- 30 ans : 60 €
- 50 ans : 100 €

Stèle du souvenir : gratuit

Caveau communal : 2 mois gratuits puis 50€ par mois si réglementation le permet

9 – Questions diverses

Laurence Blanchard fait savoir que son époux a été interpellé par une Plélauffienne au sujet du coût des aménagements réalisés aux étangs Guéné. Cette dernière aurait préféré que les fonds engagés l'eussent été pour la réfection de la route qui mène chez elle.

Des trous dans la voie d'accès qui mène aux poubelles au Rond point de La Villeneuve sont également signalés.

Le maire fait savoir qu'il aimerait qu'au prochain conseil, une présentation initiale des travaux de voirie 2018 puisse être faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.